



Cessation d'un bout de terrain à un voisin gratuitement

Par **deborah03**, le **02/04/2012** à **12:19**

Bonjour,
Je vous contacte car j'aurais besoin d'une information concernant la cessation à titre gratuit d'une petite partie de mon terrain afin de rendre la construction d'une terrasse plus simple techniquement.
En effet, je souhaiterais construire une terrasse et je sais que pour être dans les règles de l'urbanisme, il faut que la terrasse soit ou à 3m de la limite de propriété de mon voisin ou en limite.
Techniquement, à 3m, ma terrasse serait très compliquée à construire et en limite de propriété, comme mon terrain est en biais, ma terrasse ne serait esthétiquement pas « jolie ».
Comme c'est mon projet de construire, je me demandais s'il ne serait pas possible de céder une petite partie de mon terrain à mon voisin pour que la zone de construction de ma terrasse soit droite et en limite de sa propriété car ce petit bout de terrain lui appartiendrait.
Si cela est possible, quelles sont les démarches à effectuer ? Est-ce que le bornage serait obligatoire ?
Un grand merci pour votre aide

Par **alterego**, le **02/04/2012** à **14:51**

Bonjour
Selon vos explications, c'est lui qui doit vous céder une partie de terrain et non pas le contraire.
Voyez votre notaire.
Cordialement

Par **deborah03**, le **02/04/2012** à **16:16**

Bonjour,
merci pour votre réponse rapide.
En fait c'est moi qui doit lui céder un morceau

de mon terrain si je veux être en limite de sa propriété. rnSi je ne lui cède pas ce petit morceau et que je me mets en limite de propriété, ma terrasse sera inesthétique.rnSi je prend en compte ce bout de terrain en "biais" je serais en limite de propriété. rnJe voudrais que ce petit bout devienne la propriété de mon voisin comme ça j'aurais une jolie terrasse en limite de propriété car je serais à la limite de ce bout de terrain.rnrnmerci